

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc sur le territoire de la  
Ville de Genève

25 mai 2011

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 2 mars 2011 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 19 avril 2011 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009,

### ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **parc Gustave-et-Léonard-HENTSCH**

en hommage à la donation, par la fondation Hippomène, des terrains de l'ancien stade des Charmilles. La fondation Hippomène a été créée par Monsieur Gustave Hentsch et présidée par son fils Léonard.

Entrée en vigueur de cette dénomination au début des travaux.

Le code voie de cette artère est : 63258

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

*A. U. de G.*